

Mise en place de permanences agricoles à partir du vendredi 1er mars 2024

Face aux difficultés du monde agricole et pour concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et de proximité, des permanences agricoles sont mises en place dans les sous-préfectures de Montbrison et de Roanne et, pour l'arrondissement de Saint-Etienne, au siège de la direction départementale des territoires, depuis le vendredi 1er mars 2024.

Ces permanences seront assurées de 14h à 17h sur RDV les mardis à la sous-préfecture de Roanne, les jeudis à la direction départementale des territoires et les vendredis à la sous-préfecture de Montbrison pour assurer une prise en charge personnalisée des agriculteurs qui rencontrent de difficultés.

Composées de cadres de la DDFIP, de la DDT et des sous-préfectures, elles permettront un échange et, après expertise avec les partenaires concernés, apporteront des réponses pour une résolution rapide des problèmes rencontrés.

Les RDV peuvent être pris aux numéros de téléphone suivants ou adresses mail :

- pour la sous-préfecture de Montbrison :
04 77 96 37 12 / pref-permanence-agricole-spm@loire.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Roanne :
04 77 23 64 77 / pref-permanence-agricole-spr@loire.gouv.fr
- pour la direction départementale des territoires à Saint-Etienne :
04 77 43 80 32 / ddt-permanence-agricole@loire.gouv.fr